

# MGS Cours de Musique

## TARIFS ET CONDITIONS 2015 2016

MGS Gaël Schüpbach, Ruelle de la Muraz 16, 1260 Nyon, 078 623 82 56

### TARIFS / PAYEMENT

Pour les cours simples ou doubles, l'élève bénéficie d'un tarif préférentiel et réserve son horaire s'il s'engage, par le présent contrat, à suivre les cours pour une durée de 3 mois minimum, à raison d'une fois par semaine (pour un total de 32 cours par année voir planning 2015/2016).

30 min = 1300.- / année scolaire (10 mois - 32 cours) soit 130.- / mois  
45 minutes = 1600.- / année scolaire (10 mois- 32 cours) soit 160.- / mois  
60 minutes = 1900.- / année scolaire (10 mois- 32 cours) soit 190.- / mois  
45 min en cours double= 2600.- / année scolaire (10 mois - 32 cours) soit 260.- / mois

Les cours se paient comptant un mois à l'avance. En cas de résiliation, deux mois de préavis seront demandés (la dernière leçon aura lieu la dernière semaine du mois qui suit la demande d'arrêt). Les cours ont lieu du début septembre à fin juin sauf pendant les vacances scolaires.

### ENGAGEMENTS ELEVES

L'élève est responsable de sa propre progression, l'enseignant s'engage à fournir un enseignement de qualité, cela ne remplace pas une implication personnelle. Pour profiter au maximum de ces cours, il est vivement conseillé de travailler son instrument et les leçons données au moins 15 à 30 minutes par jour. L'élève s'engage à donner ses coordonnées téléphoniques exactes. Si l'enseignant ne peut (pour cause de mauvais numéro) joindre l'élève pour le prévenir d'une absence, le cours ne sera pas rattrapé. Pour le bon fonctionnement de la leçon, l'élève s'engage à arriver à l'heure au cours, aucun retard n'est rattrapé.

L'enseignant ne prend pas en charge la sécurité de l'élève tant qu'il n'est pas dans la salle de cours.

### MALADIES

Chaque enseignant travaillant au sein de MGS est indépendant. Nous ne bénéficions pas de congés maladie, donc si vous êtes malade, vous ne serez pas accepté au cours. Le cours sera bien sûr rattrapé si vous prévenez l'enseignant, en fonction de ses disponibilités.

### ABSENCES/ RETARDS

Pour l'élève : Prévenir l'enseignant par TELEPHONE ou SMS, signez bien vos messages s.v.p. : Prévenir 24 heures à l'avance. Dans le cas contraire, le cours sera facturé et non rattrapé, sauf motif exceptionnel (décès, accident). Les retards de l'élève ne sont pas rattrapés. Les cours de rattrapages sont donnés pendant les périodes de rattrapages mentionnées en rouge sur la feuille de planning en annexe. Les cours de rattrapages se fixent entre l'élève et l'enseignant. Si l'élève doit déplacer le cours de rattrapage, il prévient 24 heures à l'avance, autrement il ne sera plus rattrapé.

Pour l'enseignant : Étant musicien, tout enseignant peut devoir annuler un cours pour cause de concerts ou de tournée. L'enseignant s'engage à prévenir ses élèves d'une absence éventuelle au moins 24 heures à l'avance, sauf motif exceptionnel (maladies, accidents, décès). Tout cours annulé par l'enseignant est automatiquement rattrapé durant les semaines de rattrapages proposées. En cas de situation exceptionnelle (maladie prolongée / tournée) si l'enseignant ne peut proposer de rattrapage, un arrangement sera fixé entre l'élève et l'enseignant.

### CONTACT

**Chaque élève peut nous contacter de 9h à 19h au plus tard, ou par sms signé.**

COLLABORATEURS INDEPENDANTS  
GAEL SCHUPBACH : 078 623 82 56  
ANAI TRESCA : 077 435 25 71  
MATHIEU MEYNET : 078 955 82 03  
LILLA : 079 218 01 76

**N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER ET DE CONSERVER LE PLANNING EN ANNEXE**

Date, Lu et approuvé :

Par le responsable légal de l'élève :

Par l'élève :

Par l'enseignant: